

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce lundi, 13 mai 2024 , à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

---

## Ordre du jour

---

### 1. ADMINISTRATION

---

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ABITIBI
- 1.5 GESTION ANIMALIÈRE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ET OCTROI DE MANDAT
- 1.6 SIGNATURE CONVENTION CHEMIN DOUBLE VOCATION
- 1.7 ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'APPEL D'OFFRES DE COLLECTES
- 1.8 INTENTION D'ASSUMER OU DE DÉLÉGUER À L'ORGANISME SIGNATAIRE LA SENSIBILISATION ET LE CONTRÔLE
- 1.9 TERRAIN CURÉ L'ANGLAIS (5 598 869)
- 1.10 BAC VERT BRISÉ (0703-42-3910)
- 1.11 CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF NORD-FLO
- 1.12 FERMETURE DES CAISSES DESJARDINS
- 1.13 BALAYAGE DE RUES
- 1.14 APPROBATION DU LOGO

### 2. FINANCES

---

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

### 3. CORRESPONDANCES

---

- 3.1 DANIEL TÉTREULT

### 4. URBANISME

---

- 4.1 DÉROGATION MINEURE – 354, RUE PRINCIPALE

### 5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

---

### 6. TRAVAUX PUBLICS

---

### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

---

### 8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

---

- 8.1 SIGNATURE ENTENTE DE SERVICE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE

### 9. RÈGLEMENTS

---

- 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 213-24 CONSTITUANT LE CCU

## 10. VARIA

---

## 11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

---

## 12. PÉRIODES DE QUESTIONS

---

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

---

---

### 1. ADMINISTRATION

---

---

#### 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

62-05-24

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

#### 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

---

63-05-24

#### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Michelle St-Laurent  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 tel que rédigé.

#### 1.3 PÉRIODES DE QUESTIONS

---

#### 1.4 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ABITIBI

---

64-05-24

#### ADJUDICATION DU CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS JURIDIQUES POUR LES CONSTATS D'INFRACTION SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC ABITIBI

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, par la résolution 20-02-24, a mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour les services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour un prix ferme de trois (3 ans au montant de 133 320\$ excluant les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ACCEPTER** la soumission de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. pour le contrat pour services professionnels juridiques pour les constats d'infraction sur le territoire de la MRC d'Abitibi, pour un prix ferme de trois (3) ans au montant de 133 320 \$ excluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission présentée par ladite firme;

**QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire accepte de payer sa part des coûts selon l'entente relative à la gestion des constats d'infraction;

**DE** transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à la Ville d'Amos.

### ***1.5 GESTION ANIMALIÈRE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ET OCTROI DE CONTRAT***

---

65-05-24

#### GESTION ANIMALIÈRE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ET OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT QU'**il existe plusieurs lois et règlements tant provincial que fédéral qui encadrent la gestion animalière;

**CONSIDÉRANT QUE** les Parties ne disposent pas de tous les équipements, ressources financières et humaines nécessaires pour effectuer le contrôle animalier et réaliser des interventions efficaces et sécuritaires;

**CONSIDÉRANT QUE** les Parties ont pris la décision de se regrouper pour conclure une entente commune pour mandater un Fournisseur pour faire la gestion animalière sur leur territoire respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les Parties désirent se prévaloir de l'article 569 du *Code municipal du Québec* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente intermunicipale relative au partage du service de gestion animalière;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, par la résolution 25-02-24, à mandaté la Ville d'Amos d'aller en appel d'offres pour le service de gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, la Ville d'Amos recommande d'accepter la soumission du Refuge le Cœur sur 4 pattes pour un prix ferme de cinq (5) ans au montant de 1 451 476,51\$ excluant les taxes applicables

**IL EST PROPOSÉ PAR M.** le conseiller Pascal Héту  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE CONCLURE** une entente relative à la gestion animalière sur le territoire de la MRC d'Abitibi;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité Saint-Dominique-du-Rosaire, ladite entente donnant effet à la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire accepte de payer sa part des coûts d'un éventuel contrat de 5 ans avec un fournisseur en lien avec l'entente intermunicipale relative à la gestion animalière, et ce, jusqu'à concurrence des montants ci-dessous :

<b>Année du contrat</b>	<b>Coûts avant les taxes applicables</b>
An 1	5 550 \$
An 2	5 650 \$
An 3	5 775 \$
An 4	5 875 \$
An 5	6 000 \$

**QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire accepte de payer un prix ferme de 15,00\$/licence vendue excluant les taxes applicables à un fournisseur dans le cadre d'un éventuel contrat de 5 ans en lien avec l'entente intermunicipale relative à la gestion animalière;

**DE TRANSMETTRE** un exemplaire signé et conforme à la présente résolution à la Ville d'Amos.

***1.6 SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PAVL VOLET «DOUBLE VOCATION» PROJET : 20240227-003***

---

66-05-24

**SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PAVL VOLET «DOUBLE VOCATION» PROJET : 20240227-03**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

**IL EST PROPOSÉ PAR M.** le conseiller Gilles Audet  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Christian Legault, maire et Mme Katy Fortier, directrice générale sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

***1.7 ADHÉSION À LA COLLECTE SÉLECTIVE ET AUX SERVICES DE SENSIBILISATION ET DE CONTRÔLE***

---

67-05-24

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'APPEL D'OFFRES DES COLLECTES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, par la résolution 07-01-24, a mandaté la Ville d'Amos comme organisme signataire de l'entente-cadre intervenue avec Éco Entreprise Québec ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, par la résolution 07-01-24, s'engageait à signer une entente intermunicipale avec la Ville d'Amos ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amos a signée l'entente de partenariat avec Éco Entreprise Québec ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amos souhaite connaître notre intention d'adhérer ou non au regroupement de collectes pour les bacs bleus, verts et bruns ;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amos souhaite connaître notre intention d'assumer ou non les activités de sensibilisation générales, de sensibilisation terrain et de contrôle requises par l'entente de partenariat.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Michelle St-Laurent  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire souhaite adhérer au regroupement de collectes pour les bacs bleus seulement.

**QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire souhaite déléguer à la Ville d'Amos les activités de sensibilisation générales, de sensibilisation terrain et de contrôle requises par l'entente de partenariat signée avec Éco Entreprise Québec.

**QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire avise la Ville d'Amos qu'elle est prête à collaborer afin de diffuser l'information auprès de ses citoyens

### **1.8 TERRAIN RUE CURÉ LANGLAIS ( 5 598 869 )**

---

68-05-24

#### TERRAIN RUE CURÉ-LANGLAIS

**ATTENDU QUE** la Municipalité utilise le lot 5 598 869 comme « virée » pour ses équipements;

**ATTENDU QUE** le propriétaire dudit lot désire se départir de son lot;

**ATTENDU QUE** la Municipalité ne possède pas de terrain au bout de la rue Curé-Langlais lui permettant d'effectuer les activités d'entretien des chemins;

**ATTENDU QUE** selon l'évaluation municipale du lot 5 598 869 est de 6 900\$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Gilles Audet  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** faire une offre d'achat au propriétaire du lot 5 598 869 selon les modalités discutées.

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés pour signer tout document en lien avec cet achat.

### **1.9 BAC VERT ( 210 ROUTE, 109 )**

---

69-05-24

#### BAC VERT (210, ROUTE 109)

**ATTENDU QUE** lors de la cueillette des déchets le 3 avril dernier le bac vert au 210, route 109 a été brisé;

**ATTENDU QUE** ledit bac était très pesant et que le système a eu de la difficulté à le soulever et que ce dernier est tombé brisant ainsi une roue;

**ATTENDU QUE** ledit bac trop pesant n'est pas resté accroché au mécanisme et que ce dernier est tombé au fond de la benne brisant les parois dudit bac;

**ATTENDU QUE** les photos démontrent que ledit bac n'est pas à son premier bri, laissant supposer que celui-ci à plusieurs années;

**ATTENDU QUE** la durée de vie utile d'un bac est de 10 ans;

**ATTENDU QUE** le propriétaire a déposé une demande de réclamation auprès de la municipalité au montant de 160,98\$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** ne pas effectuer la réclamation de ledit bac.

### ***1.10 CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF NORD-FLO***

---

70-05-24

#### CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF NORD-FLO

**ATTENDU QUE** les eaux usées doivent être pompées vers le système de filtration par roseau;

**ATTENDU QU'**il est recommandé de faire des entretiens préventifs pour prolonger la durée de vie utile des pompes;

**ATTENDU QUE** Nord-Flo a déposé une offre de service à la Municipalité au coût de 2 930,00\$ excluant les pièces de rechange et les taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Christiane Vaillancourt  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer l'offre de service déposé par Nord-Flo.

### ***1.11 FERMETURE DES CAISSES DESJARDINS***

---

71-05-24

#### FERMETURE DES CAISSES DESJARDINS

**ATTENDU QUE** la disparition des comptoirs Desjardins dans plusieurs municipalités compromet l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents;

**ATTENDU QUE** près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation ;

**ATTENDU QUE** notre municipalité souhaite soutenir la résolution no. 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution no. C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de notre municipalité à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Pascal Héту  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** le conseil de notre municipalité joigne la signature à celle des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à M. Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant;

**QUE** cette résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à M. Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins.

### ***1.12 BALAYAGE DE RUES***

---

72-05-24

#### BALAYAGE DE RUES

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder au balayage des rues;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions;

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (excluant les taxes)</b>
<b>EXCAVATION SÉNÉCHAL</b>	1 612,50\$
<b>SCCELLANT ABITIBI</b>	2 065,04\$

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** mandater Excavation Sénéchal pour effectuer le balayage des rues au coût de 1 612,50\$ excluant les taxes.

### ***1.13 APPROBATION DU LOGO***

---

Des modifications seront demandées à la graphiste.

### ***1.14 OFFRE DE SERVICE STANTEC POUR PAVAGE***

---

74-05-24

#### OFFRE DE SERVICE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE POUR PAVAGE

**ATTENDU QUE** la réfection et l'entretien des infrastructures routières sont essentielles pour assurer la sécurité et le confort des citoyens;

**ATTENDU QUE** des travaux de pavage sont nécessaires sur la rue Principale;

**ATTENDU QUE** Stantec Experts-conseils Ltée a déposé une offre de service pour la conception de devis préliminaire et devis définitif pour le pavage de la rue Principale;

**ATTENDU QUE** l'estimé du contrat de pavage est au-dessus du seuil d'appel d'offres public actuel;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Christiane Vaillancourt  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire mandate Stantec Experts-conseil Ltée pour la conception de devis préliminaire et devis définitif relatif au pavage envisagé, tel que décrit dans son offre de services professionnels pour un total de 12 450\$ excluant les taxes applicables ;

**QUE** la directrice générale est autorisée à déposer les documents nécessaires au Service Électronique d'appel d'offres, dès la réception du devis définitif.

### ***1.15 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE D'EMPLOYÉS DE VOIRIE***

---

75-05-24

#### ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE D'EMPLOYÉS DE VOIRIE

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'optimiser les ressources et de rationaliser les coûts de fonctionnement est une priorité pour la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la collaboration entre les municipalités peut contribuer à une gestion plus efficace et plus économique des ressources humaines et matérielles;

**CONSIDÉRANT QUE** les termes de cette entente ont été négociés et préparés en concertation entre les municipalités participantes et respectent les normes légales et réglementaire en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent de prévaloir de l'article 569 du Code municipal pour conclure une entente intermunicipale relative au partage d'employés de voirie;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Pascal Héту

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** les Municipalités de Saint-Dominique-du-Rosaire et Berry concluent une entente relative au partage d'employés de voirie;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, ladite entente donnant effet à la présente résolution;

**DE NOMMER** le maire, le pro maire et la directrice général comme représentant de la Municipalité pour l'entente intermunicipale de partage d'employés de voirie.

#### ***1.16 ACHAT DE PNEUS D'ÉTÉ***

---

76-05-24

#### *ACHAT DE PNEUS D'ÉTÉ*

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Christiane Vaillancourt

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ACHETER** 8 pneus pour le camion au coût de 4 046,68\$ taxes incluses.

#### ***1.17 ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL COMPTABLE***

---

77-05-24

#### *ACQUISITION D'UN NOUVEAU LOGICIEL COMPTABLE*

**ATTENDU QUE** le contrat avec Infotech arrive à échéance le 31 décembre prochain;

**ATTENDU QUE** Infotech a été acheté par PG Solutions en 2023;

**ATTENDU QUE** la Coopérative d'informatique municipale offre un logiciel comptable;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Pierrette Morin

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** ne pas renouveler le contrat, qui se termine le 31 décembre 2024, auprès d'Infotech;

**D'ACQUÉRIR** le logiciel comptable de la Coopérative d'informatique municipale version réseau 3 postes au coût de 14 410\$ excluant les taxes;

**ÉTANT ENTENDU QU'**un coût de 595\$ sera exigé pour faire l'intégration des données du rôle d'évaluation.



## **2. FINANCES**

---

### **2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

---

78-05-24

#### ADOPTION DES COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme la conseillère Christiane Vaillancourt  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er mai 2024, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 70 268,27 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 10 728,32\$;

Les salaires versés au mois d'avril pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 178,73\$

## **3. CORRESPONDANCES**

---

### **3.1 CORRESPONDANCE DE M. DANIEL TÉTREAU CPA**

---

## **4. URBANISME**

---

### **4.1 DÉROGATION MINEURE – 354, RUE PRINCIPALE**

---

79-05-24

#### DÉROGATION MINEURE – 354, RUE PRINCIPALE

**ATTENDU QU'**en date du 26 mars 2024, une demande de dérogation mineure au règlement de construction concernant l'immeuble située au 354, rue Principale, à St-Dominique-du-Rosaire, à savoir le lot 3 615 486, cadastre du Québec de la circonscription foncière d'Abitibi a été déposée;

**ATTENDU QUE** le propriétaire avait accès à une dérogation mineure (#102-05-16) donnée le 16 mai 2016 suite à la construction de son garage, mais qu'après la réception de son plan de localisation par un arpenteur, il s'avère que son garage est encore dérogoire;

**ATTENDU QUE** cette demande de dérogation mineure consiste à refaire une nouvelle dérogation mineure qui respectera les mesures réelles relevées sur le terrain :

- La superficie totale du garage d'accompagnement non-résidentiel est présentement de **226,32 mètres carrés**, ce qui est supérieure à la superficie maximale prescrite de 160 mètres carrés;
- La hauteur des murs du garage est présentement de **5,23 mètres**, ce qui est supérieur à la hauteur maximale permise de 4,9 mètres;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme de St-Dominique-du-Rosaire recommande aux membres du conseil de la Municipalité d'autoriser cette demande de dérogation mineure puisque le garage est déjà construit;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Pascal Hétu  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité abroge la première résolution de la dérogation mineure #102-05-16;

**QUE** la demande de dérogation mineure soit acceptée et réputée conforme au règlement de zonage # 147-15 de la Municipalité.

## **5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT**

---

---

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

---

---

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

---

## **8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT**

---

---

### ***8.1 SIGNATURE ENTENTE DE SERVICE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE***

---

80-05-24

#### SIGNATURE ENTENTE DE SERVICE SYLVICULTURE LAVÉRENDRYE

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. le conseiller Gilles Audet  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**QUE** la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire autorise le maire, M. Christian Legault et la directrice générale, Mme Katy Fortier à signer l'entente de service pour le mandat de gestion de l'entente de délégation de gestion avec Sylviculture La Vérendrye. Aux modalités spécifiées dans l'entente.

## **9. RÈGLEMENTS**

---

---

### ***9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT 213-24 CONSTITUANT LE CCU***

---

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #213-24 CONSTITUANT LE CCU

Mme la conseillère Michelle St-Laurent a déposé et présenté le projet de Règlement #213-24 concernant les brûlages extérieurs

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #213-24 Constituant le CCU.

## **10. VARIA**

---

---

### ***10.1 CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LANDRIENNE***

---

81-05-24

#### CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR LA MUNICIPALITÉ DE LANDRIENNE

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire est responsable de la cueillette des matières résiduelles sur son territoire;

**ATTENDU** la modernisation de la cueillette sélective;

**ATTENDU** la pénurie de main d'œuvre;

**ATTENDU QU'**il y a peu d'économie à faire la cueillette des matières résiduelles en régie;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Landrienne est propriétaire d'un camion de cueillettes de matières résiduelles.

**IL EST PROPOSÉ PAR M.** le conseiller Pascal Hétu  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE** demander à la Municipalité de Landrienne de procéder à la cueillette des matières compostables et des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## ***10.2 AFFICHAGE DE POSTE***

---

82-05-24

### AFFICHAGE DE POSTE

**ATTENDU** l'entente intermunicipale pour le partage des employés de voirie entre la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire et la Municipalité de Berry;

**ATTENDU** les besoins des deux municipalités;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme** la conseillère Michelle St-Laurent  
**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D’AFFICHER** un poste de journalier.

## **11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

## **12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

## **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h34

---

Christian Legault  
Maire

---

Katy Fortier  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Christian Legault